

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 755

28 juillet 2005

SOMMAIRE

AM Investments, S.à r.l., Luxembourg	36194	S.A., Luxembourg	36226
Athem Investments, S.à r.l., Luxembourg	36233	LaSalle Investment Management (Luxembourg)	
Axel S.A., Luxembourg	36225	S.A., Luxembourg	36226
Basecom Investment, S.à r.l., Luxembourg	36207	LaSalle Investment Management (Luxembourg)	
BBA International Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	36201	S.A., Luxembourg	36226
BBA Row Investments, S.à r.l., Luxembourg	36194	Luxembourg Investissement & Patrimoine S.A., Luxembourg	36201
BBA US Investments, S.à r.l., Luxembourg	36201	Matival S.A.H., Luxembourg	36231
Blade Lux Holding One, S.à r.l., Luxembourg	36216	Mer Bleue Charter S.A., Luxembourg	36218
BRE/Europe 2 Finance, S.à r.l., Luxembourg	36222	Norwegischer Schulverein in Luxembourg, Den Norske Skoleforening i Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	36194
CAMCA Assurance S.A., Luxembourg	36225	Océane Re S.A., Luxembourg	36217
Carrières Feidt S.A., Luxembourg	36227	Océane Re S.A., Luxembourg	36217
Chenonceau S.A.H., Luxembourg	36229	Paclinvest, S.à r.l., Luxembourg	36232
Chevilly Finance, S.à r.l., Luxembourg	36206	Pamaly S.A., Luxembourg	36206
Cheyenne S.A.H., Luxembourg	36230	PCI S.A., Luxembourg	36203
Collins & Aikman Gibraltar Limited, Succursale de Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	36214	Pegasus Management Holdings S.C.A., Münsbach	36226
Colonnes Investment, S.à r.l., Luxembourg	36203	Pegasus Management Holdings S.C.A., Münsbach	36227
Continental Leasing S.A., Luxembourg	36228	Perenne Investment S.A., Luxembourg	36202
Diamant Holding S.A.	36224	Premier I S.A., Luxembourg	36228
Eagle-Spirit S.A., Luxembourg	36227	Realest Finance S.A., Luxembourg	36232
(L')Estrade, S.à r.l., Mondercange	36230	Ressources Internationales S.A., Luxembourg	36218
(L')Estrade, S.à r.l., Mondercange	36230	Rolinvest S.A., Luxembourg	36219
(L')Estrade, S.à r.l., Mondercange	36230	Rolinvest S.A., Luxembourg	36222
(L')Estrade, S.à r.l., Mondercange	36230	SA De la Tour Maîtresse, Luxembourg	36202
Euton Investment Company S.A.H., Luxembourg	36202	SatBirds Finance, S.à r.l., Luxembourg	36218
FABS Luxembourg II S.A., Luxembourg	36228	Satin S.A.H., Luxembourg	36215
Financière de Sécurité S.A., Luxembourg	36240	Société Commerciale S.A., Luxembourg	36222
Finatra S.A., Luxembourg	36224	Société d'Assistance Financière aux Petites et Moyennes Entreprises S.A., Luxembourg	36231
Fondation Europe Liberté, A.s.b.l.	36219	Socle Finance One S.A., Luxembourg	36214
Herinvest S.A., Luxembourg	36231	Socle Finance Two S.A., Luxembourg	36214
Hottinger Financial S.A., Luxembourg	36225	Star Immo, S.à r.l., Mondercange	36229
ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No 3, S.à r.l., Luxembourg	36224	Star Immo, S.à r.l., Mondercange	36229
Immeubles Six, S.à r.l., Luxembourg	36206	Star Immo, S.à r.l., Mondercange	36229
IXIS CMNA IP Asset Holdings (Luxembourg) S.C.A., Luxembourg	36207	Star Immo, S.à r.l., Mondercange	36229
Jole S.A., Colmar-Berg	36206	Star Immo, S.à r.l., Mondercange	36229
Kalimana Holding S.A., Luxembourg	36215	Suridam Holding S.A., Luxembourg	36233
Kalimana Holding S.A., Luxembourg	36215	Theif S.A., Luxembourg	36217
KI, S.à r.l., Luxembourg	36231	Theif S.A., Luxembourg	36217
Labelle Fontaine S.A., Luxembourg	36203	Unisport Enterprises S.A., Luxembourg	36216
LaSalle Investment Management (Luxembourg)		Unisport Enterprises S.A., Luxembourg	36216
		WestAM Compass Fund, Sicav, Luxembourg	36219

NORWEGISCHER SCHULVEREIN IN LUXEMBOURG, DEN NORSKE SKOLEFORENING I LUXEMBOURG, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg F 990.

Auf einer extraordinären Generalversammlung am 30. November 2003, wurde den Sitz des Schulvereins geändert und neue Mitglieder zum Vorstand gewählt.

Die neue Adresse ist: Hanne Ringlund, 80, rue Louis XIV, L-1948 Luxemburg.

Luxemburg, 22. März 2005.

H. Ringlund

Leiter

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05543. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025367.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

BBA ROW INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 84.259.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés tenue en date du 10 mars 2005:

- Monsieur George Graeme Park, qui a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 28 février 2005, a été remplacé par Monsieur Mark John Dawkins, demeurant à AL3 4BQ Angleterre, Hertfordshire, St. Albans, 40 Midway.

Le conseil de gérance se compose dès lors à partir du 1er mars 2005 comme suit:

- Monsieur David Mark Stanton, Gérant;
- Monsieur Mark John Dawkins, Gérant;
- Monsieur Eric Laurence Maude, Gérant.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028336.3/304/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

AM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 106.996.

STATUTES

In the year two thousand five, on the eleventh of March.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AM DEVELOPMENT B.V., a limited liability company incorporated under the law of the Netherlands, having its registered office at Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, The Netherlands, registered with the chamber of commerce 290.33.246, represented by Mr. Geoffrey Scardoni, lawyer with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 11, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AM INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board

of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General Meetings of Partners**Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits**Art. 14. Accounting year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General Provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

AM DEVELOPMENT B.V., prenamed, one hundred shares. 100

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,750.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

AM DEVELOPMENT B.V., a limited liability company incorporated under the law of the Netherlands, having its registered office at Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, The Netherlands, registered with the chamber of commerce 290.33.246.

2. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le onze mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AM DEVELOPMENT B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro 290.33.246, ici représentée par Monsieur Geoffrey Scardoni, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I^{er}. Dénomination - Siège Social - Objet Social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination AM INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Assemblée Générale des associés (dans ces Statuts, «Assemblée Générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tous autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'Assemblée Générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie) ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la simple signature d'au moins un gérant ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'Assemblée Générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'Assemblée Générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'Assemblée Générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites de la façon suivante:

AM DEVELOPMENT B.V., prénommée, cent parts sociales. 100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.750.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéfinie:

AM DEVELOPMENT B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro 290.33.246.

2. Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Scardoni, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, vol. 147S, fol. 48, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

P. Frieders.

(028511.3/212/394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

36201

BBA US INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 84.263.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés tenue en date du 10 mars 2005:
- Monsieur George Graeme Park, qui a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 28 février 2005, a été remplacé par Monsieur Mark John Dawkins, demeurant à AL3 4BQ Angleterre, Hertfordshire, St. Albans, 40 Midway.
Le conseil de gérance se compose dès lors à partir du 1er mars 2005 comme suit:
- Monsieur David Mark Stanton, Gérant;
- Monsieur Mark John Dawkins, Gérant;
- Monsieur Eric Laurence Maude, Gérant.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028337.3/304/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BBA INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.091.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés tenue en date du 10 mars 2005:
- Monsieur George Graeme Park, qui a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 28 février 2005, a été remplacé par Monsieur Mark John Dawkins, demeurant à AL3 4BQ Angleterre, Hertfordshire, St. Albans, 40 Midway.
Le conseil de gérance se compose dès lors à partir du 1er mars 2005 comme suit:
- Monsieur David Mark Stanton, Gérant;
- Monsieur Mark John Dawkins, Gérant;
- Monsieur Eric Laurence Maude, Gérant.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC02004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028338.3/304/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

LUXEMBOURG INVESTISSEMENT & PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 98, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 88.408.

—
Extrait de la résolution adoptée par les actionnaires de la société

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la société LUXEMBOURG INVESTISSEMENT & PATRIMOINE S.A., tenue à Luxembourg le 22 mars 2005, que la résolution suivante a été adoptée:

* L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, a décidé de nommer au poste d'administrateur-délégué Madame Monika Kuchtačková, née le 22 mars 1976 à Dolny Kubin, demeurant à Stefanikova 269/26, 02901 Namestovo (Slovaquie).

* Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028388.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

36202

SA DE LA TOUR MAITRESSE, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 100.169.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 mars 2005

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028343.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

PERENNE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 104.331.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 22 mars 2005

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028349.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

EUTON INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 30.612.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2004

4. L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jacques Mersch de son poste d'administrateur de la société à la date de ce jour.

5. L'Assemblée décide de nommer comme administrateur, avec effet immédiat, LAUREN BUSINESS LIMITED.

LAUREN BUSINESS LIMITED terminera le mandat de Monsieur Jacques Mersch, démissionnaire, c'est-à-dire, que son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2005.

6. L'Assemblée acte la démission de Monsieur Rodney Haigh de son poste de commissaire aux comptes de la société à la date de ce jour.

7. L'Assemblée décide de nommer Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg en date du 30 décembre 2004.

Monsieur Romain Thillens terminera le mandat de Monsieur Rodney Haigh, c'est-à-dire, que son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028710.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

LABELLE FONTAINE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 104.755.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 mars 2005

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028351.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

COLONNES INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.724.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 mars 2005

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028352.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

PCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 260, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 107.041.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques ERNESTO TRADING LIMITED, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3161, Wickhams Cay I, Lake Buiding, second floor, (Iles Vierges Britanniques).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques MANVILLE FINANCE LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3161, Wickhams Cay I, Lake Buiding, second floor, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux sont ici dûment représentées par Monsieur Marc Legrand, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de PCI S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil aux entreprises en matière industrielle et commerciale, en marketing, en organisation et en recrutement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), divisé en trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{eme} jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affecté à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale après libération du solde des actions. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Art. 16. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques ERNESTO TRADING LIMITED, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3161, Wickhams Cay I, Lake Buiding, second floor, (Iles Vierges Britanniques), cent soixante-cinq actions	165
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques MANVILLE FINANCE LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3161, Wickhams Cay I, Lake Buiding, second floor, (Iles Vierges Britanniques), cent soixante-cinq actions	165
Total: trois cent trente actions	330

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-trois mille (33.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Alain Joly, juriste, né le 4 octobre 1960 à Thionville, (France), demeurant à F-57070 Metz, 5, rue des Dalhias, (France);
 - b) Monsieur Norbert Behr, ingénieur, né le 10 avril 1947 à Sarreguemines, (France), demeurant à F-57070 Metz, rue des Frènes, (France);
 - c) Monsieur Denis De Gendt, économiste, né le 4 février 1960 à Bruxelles, (Belgique), demeurant à F-57070 Metz, 1, rue des Frères Goncourt, (France).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme SEVE S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.421).
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.
- 5.- Le siège social est établi à L-2221 Luxembourg, 260, rue de Neudorf.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Alain Joly, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Legrand, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2005, vol. 531, fol. 17, case 12. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2005.

J. Seckler.

(028822.3/231/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

IMMEUBLES SIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 104.541.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 22 mars 2005**Résolution unique*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028354.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

CHEVILLY FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 102.295.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 mars 2005**Résolution unique*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028356.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

PAMALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 55.126.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

C. Wassenich

Avocat

(029162.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

JOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7727 Colmar-Berg, 22, rue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 101.136.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, avec les réf. LSO-BD00963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(028645.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

BASECOM INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 102.296.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 mars 2005

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028358.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

IXIS CMNA IP ASSET HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 106.809.

In the year two thousand five, on the eleventh day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting of the shareholders (hereafter the «Meeting») of the company IXIS CMNA IP ASSET HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.C.A., a «société en commandite par actions» (company limited by shares) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, incorporated by a deed of notary Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 2nd December 2004, which is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»):

1. IXIS CMNA INTERNATIONAL PARTICIPATIONS (N° 1) LLC (IXIS CMNA IP), a company organised under the laws of the State of Delaware, with registered office at 919 N Market Street, Suite 770, Wilmington, DE 19801, State of Delaware, United States of America, being the holder of 247 Class A Shares;

duly represented by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 11th March 2005,

2. IXIS FINANCIAL PRODUCT INC., a company organised under the laws of the State of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, State of Delaware, United States of America, being the holder of 13 Class B Shares;

duly represented by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 11th March 2005,

and for the purpose of its subscription to a capital increase of the Company and its vote on items 6 to 13 of the agenda below:

3. IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, with its registered office at Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar;

hereby represented by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in under private seal on 11th March 2005;

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The 247 Class A Shares and the 13 Class B Shares, representing the entire nominal share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by USD 39,948,600 in order to bring the share capital from its present amount of USD 52,000 represented by 247 Class A Shares and 13 Class B Shares, having a par value of USD 200 each to USD 40,000,600 by the issue of 189,753 Class A Shares and 9,990 Class B Shares, having a par value of USD 200 each.

3. Waiver by the shareholders of the Company of their preferential subscription rights.

4. Subscription to the capital increase specified under 2. above and payment of a share premium attached to the Class A Shares of an aggregate amount of USD 91,081,440 and a share premium attached to the Class B Shares of an aggregate amount of USD 1,519,279,200 by the contribution of all the assets and liabilities of IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED to the Company.

5. Amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company as follows:

«**Art. 6. Corporate capital.** The share capital of the Company is set at forty million six hundred US Dollars (40,000,600 USD) represented by one hundred ninety thousand (190,000) Class A Shares and ten thousand and three (10,003) Class B Shares, with a par value of two hundred US Dollars (200 USD) each.»

6. Deduction of an amount of USD 3,800,000 from the Class A Share Premium Account and an amount of USD 200,060 from the Class B Share Premium Account in order to allocate them to the legal reserve.

7. Amendment of the first paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company as follows:

«Any holder of Class B Shares who wishes to transfer Class B Shares (the «Transferor») to a non-shareholder shall notify the Company of the proposed transfer. The notice shall indicate the name and address of the contemplated transferee, the number of Class B Shares proposed for transfer (the «Transferred Shares»), the proposed price («Proposed Price») and all other terms and conditions of the Transfer (the «Notice»).

8. Amendment of the second paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company as follows:

«Upon receipt of the Notice, the Manager must notify the Class A Shareholders of the terms and conditions of the Transfer, by letter within five business days, and the Manager shall attach a copy of the Notice received from the Class B Shareholders to such notice (the «Letter»).

9. Amendment of the third paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company as follows:

«The Class A Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive right with respect to the Transferred Shares within the period of thirty business days following receipt of the Letter. The Class A Shareholders who wish to exercise their pre-emptive rights (the «Pre-empting Shareholders») shall notify the Company thereof by letter which shall indicate the number of Transferred Shares subject to exercise of their pre-emptive rights. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of the said letter.»

10. Amendment of the fifth paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company as follows:

«The Transferor shall bear half of the costs of the expert appraisal and the Pre-empting Shareholder(s) shall bear the other half, in proportion to the number of shares which they acquired. If the sale should not be able to proceed for several or all the offered shares, the Transferor who abandoned his offer shall exclusively bear the costs and fees of the expert appraisal. The Pre-empting Shareholders shall exclusively bear the costs and fees for the expert appraisal if they withdraw the exercise of their pre-emptive right.»

11. Amendment of the ninth paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company as follows:

«Subject to the prior approval of the Manager, the Transferor may transfer all or part of the remaining Transferred Shares, as the case may be, which have not been pre-empted to a third party. The Transferor will be entitled to transfer only the Transferred Shares in respect of which no pre-emptive right has been exercised to a third party provided that (i) such transfer is effected under the terms and conditions indicated in the Notice or at a price determined by an independent expert as provided for by these Articles and (ii) such transfer is approved by the Manager. For avoidance of doubt, the Manager shall have the right to approve any transfer of Class B Shares to a third party regardless of whether or not pre-emptive rights are exercised.»

12. Amendment of the tenth paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company as follows:

«If the Manager does not approve the transfer of Transferred Shares to a third party, the Company will, within thirty business days, redeem the relevant shares for which consent was not given on basis of the net asset value of the Company or otherwise as agreed between the Shareholders. Alternatively, the Manager may nominate a third party to acquire the relevant shares at such price.»

13. Amendment of the first sentence of the third paragraph of Article 32 of the articles of association of the Company as follows:

«After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed as follows or otherwise as agreed between the Shareholders.»

III. The appearing parties have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by thirty-nine million nine hundred forty-eight thousand six hundred US Dollars (USD 39,948,600) in order to bring the share capital from its present amount of fifty-two thousand US Dollars (USD 52,000) represented by two hundred forty-seven (247) Class A Shares and thirteen (13) Class B Shares, having a par value of two hundred US Dollars (USD 200) each to an amount of forty million six hundred US Dollars (USD 40,000,600) by the issue of one hundred eighty-nine thousand seven hundred fifty-three (189,753) Class A Shares and nine thousand nine hundred and ninety (9,990) Class B Shares, having a par value of two hundred US Dollars (USD 200) each, having the rights and obligations conferred to their respective classes of shares.

Third resolution

The Meeting, having acknowledged that the shareholders of the Company have waived their preferential subscription rights as to the shares to be issued as per the second resolution, resolves to accept and record the subscription and payment of the nominal amount, as well as the share premiums as described in the fourth resolution.

Fourth resolution

IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED, represented as stated hereabove, declares that it subscribes the increase of the nominal share capital of the Company represented by one hundred eighty-nine thousand seven hundred fifty-three (189,753) Class A Shares and nine thousand nine hundred and ninety (9,990) Class B Shares, having a par value of two

hundred US Dollars (USD 200) each and it fully pays up such new shares by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the «Contribution») as set out in the balance sheet of IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED dated 11th March 2005 to the Company.

A copy of that balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such contribution is to be made according to the book value of the assets and liabilities of IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED and is valued at USD 1,650,319,354.

Pursuant to article 26-1 and article 32-1 (5) of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, the Assets and Liabilities have been subject to a report by Interaudit, dated 11th March 2005, which concludes as follows:

«Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares and the share premium and the cash adjustment to be issued as consideration.»

Evidence of the transfer of the assets and liabilities of IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED to the Company has been given to the notary.

Such contribution in an amount of USD 1,650,319,354 is to be allocated as follows:

(1) An amount of USD 39,948,600 is to be allocated to the nominal capital account of the Company; and

(2) An amount of USD 91,081,440 is to be allocated to the Class A Share Premium Account and an amount of USD 1,519,279,200 is to be allocated to Class B Shares Premium Account of the Company.

the cash adjustment of USD 10,114 being paid by the Company to IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED.

It results, from a certificate issued by IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED on 11th March 2005, that none of the assets and liabilities of IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED is encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Assets and none of the Assets are subject to any attachment.

Thereupon the Meeting resolves to accept the above-mentioned subscription and payment by way of a contribution in kind of the assets and liabilities of IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED and further allots the 189,753 Class A Shares and 9,990 Class B Shares to IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

«**Art. 6. Corporate capital.** The share capital of the Company is set at forty million six hundred US Dollars (40,000,600 USD) represented by one hundred ninety thousand (190,000) Class A Shares and ten thousand and three (10,003) Class B Shares, with a par value of two hundred US Dollars (200 USD) each.»

Sixth resolution

The Meeting resolves to deduct the amount of USD 3,800,000 from Class A Shares Premium Account and the amount of USD 200,060 from Class B Shares Premium Account and to allocate it to the legal reserve of the Company, in accordance with article 29 of the Company's articles of association.

Following the above resolution, the Meeting acknowledges that the legal reserve account of the Company is credited with an amount of USD 4,000,060 representing 10% of the nominal share capital of the Company.

Seventh resolution

The Meeting resolved to amend the first paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company as follows.

«Any holder of Class B Shares who wishes to transfer Class B Shares (the «Transferor») to a non-shareholder shall notify the Company of the proposed transfer. The notice shall indicate the name and address of the contemplated transferee, the number of Class B Shares proposed for transfer (the «Transferred Shares»), the proposed price («Proposed Price») and all other terms and conditions of the Transfer (the «Notice»).

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the second paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company as follows:

«Upon receipt of the Notice, the Manager must notify the Class A Shareholders of the terms and conditions of the Transfer, by letter within five business days, and the Manager shall attach a copy of the Notice received from the Class B Shareholders to such notice (the «Letter»).

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend the third paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company as follows:

«The Class A Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive right with respect to the Transferred Shares within the period of thirty business days following receipt of the Letter. The Class A Shareholders who wish to exercise their pre-emptive rights (the «Pre-empting Shareholders») shall notify the Company thereof by letter which shall indicate the number of Transferred Shares for which they exercise their pre-emptive rights. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of the said letter.»

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend the fifth paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company as follows:

«The Transferor shall bear half of the costs of the expert appraisal and the Pre-empting Shareholder(s) shall bear the other half, in proportion to the number of shares which they acquired. If the sale should not be able to proceed for several or all the offered shares, the Transferor who abandoned his offer shall exclusively bear the costs and fees of the expert appraisal. The Pre-empting Shareholders shall exclusively bear the costs and fees for the expert appraisal if they withdraw the exercise of their pre-emptive right.»

Eleventh resolution

The Meeting resolves to amend the ninth paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company as follows:

«Subject to the prior approval of the Manager, the Transferor may transfer all or part of the remaining Transferred Shares, as the case may be, that were not subject to the exercise of pre-emptive rights to a third party. The Transferor will be entitled to transfer only the Transferred Shares in respect of which no pre-emptive right has been exercised to a third party provided that (i) such transfer is effected under the terms and conditions indicated in the Notice or at a price determined by an independent expert as provided for by these Articles and (ii) such transfer is approved by the Manager. For avoidance of doubt, the Manager shall have the right to approve any Transfer of Class B Shares to a third party regardless of whether or not pre-emptive rights are exercised.»

Twelfth resolution

The Meeting resolves to amend the tenth paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company as follows:

«If the Manager does not approve the transfer of Transferred Shares to a third party, the Company will, within thirty business days, redeem the relevant shares for which consent was not given on basis of the net asset value of the Company or otherwise as agreed between the Shareholders. Alternatively, the Manager may nominate a third party to acquire the relevant shares at such price.»

Thirteenth resolution

The Meeting resolves to amend the first sentence of the third paragraph of Article 32 of the articles of association of the Company as follows:

«After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed as follows or otherwise as agreed between the Shareholders.»

Tax exemption

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the Assets and Liabilities of IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated in Gibraltar, the Company refers to article 4-1 of the law dated 29th December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately nine thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu pour tenir une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'«Assemblée») de la société IXIS CMNA IP ASSET HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.C.A., une société en commandite par actions constituée conformément au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Mersch, le 2 décembre 2004, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»):

1. IXIS CMNA INTERNATIONAL PARTICIPATIONS (N° 1) LLC (IXIS CMNA IP), une société organisée conformément aux lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 919 N. Market Street, Suite 770, Wilmington, DE 19801, Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, détenteur de 247 Actions de Classe A;

dûment représentée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé le 11 mars 2005,

2. IXIS FINANCIAL PRODUCT INC., une société organisée conformément aux lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, détenteur de 13 Actions de Classe B;

dûment représentée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé le 11 mars 2005,

et pour les besoins de sa souscription à l'augmentation de capital de la Société et de son vote sur les points 6 à 13 de l'ordre du jour ci-dessous:

3. IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée conformément aux lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite C, 3^{ème} Etage, Regal House, Queensway, Gibraltar;

dûment représentée par Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé le 11 mars 2005;

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les personnes comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant de constater ce qui suit:

I. Les 247 Actions de Classe A et les 13 Actions de Classe B, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour tel que reproduit ci-après.

II. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux avis de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société de USD 39.948.600 afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 52.000 représenté par 247 Actions de Classe A et 13 Actions de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de USD 200 à USD 40.000.600 par l'émission de 189.753 Actions de Classe A et 9.990 Actions de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de USD 200.

3. Renonciation par les actionnaires de la Société à leurs droits de souscription préférentielle.

4. Souscription à l'augmentation de capital tel que spécifié au point 2. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission attachée aux Actions de Classe A d'un montant total de USD 91.081.440 et d'une prime d'émission attachée aux Actions de Classe B d'un montant total de USD 1.519.279.200 par apport de tous les avoirs et passifs de IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED à la Société.

5. Modification du premier paragraphe de l'Article 6 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante millions six cent US Dollars (USD 40.000.600) représenté par cent quatre-vingt dix mille (190.000) Actions de Classe A et dix mille trois (10.003) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de deux cent US Dollars (USD 200) chacune.»

6. Déduction d'un montant de USD 3.800.000 du Compte Prime d'Emission des Actions de Classe A et d'un montant de USD 200.060 du Compte Prime d'Emission des Actions de Classe B afin de les allouer à la réserve légale.

7. Modification du premier paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Tout détenteur d'Actions de Classe B qui souhaite céder des Actions de Classe B (le «Cédant») à un non-actionnaire doit notifier la cession proposée à la Société. La notification doit indiquer le nom et l'adresse du cessionnaire proposé, le nombre d'Actions de Classe B qu'il se propose de céder (les «Actions Cédées»), le prix proposé («Prix Proposé») et l'ensemble des conditions de la Cession (la «Notification»).»

8. Modification du deuxième paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Dès réception de la Notification, le Gérant doit notifier les Actionnaires de Classe A des termes et conditions de la Cession, par lettre dans un délai de cinq jours ouvrables, et le Gérant devra y joindre une copie de la Notification reçue par les Actionnaires de Classe B (la «Lettre»).»

9. Modification du troisième paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Les Actionnaires de Classe A auront le droit d'exercer leur droit de préemption sur les Actions Cédées endéans une période de trente jours à compter de la réception de la Lettre. Les Actionnaires de Classe A qui souhaitent exercer leur droit de préemption (les «Actionnaires Préempteurs»), devront le notifier à la Société par lettre qui devra indiquer le nombre des Actions Cédées pour lesquelles ils exercent leur droit de préemption. Le droit de préemption sera réputé avoir été exercé à la date d'envoi de la dite lettre.»

10. Modification du cinquième paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Le Cédant devra supporter la moitié des frais de l'évaluation de l'expert et le(s) Actionnaire(s) Préempteur(s) devra(ont) supporter l'autre moitié, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils ont acheté. Si la vente n'a pu avoir lieu pour plusieurs ou toutes les actions offertes, le Cédant qui a abandonné son offre devra supporter tous les frais de l'évaluation de l'expert. Les Actionnaires Préempteurs devront supporter tous les frais de l'évaluation de l'expert s'ils renoncent à exercer leur droit de préemption.»

11. Modification du neuvième paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Sous réserve de l'accord préalable du Gérant, le Cédant peut transférer tout ou partie des Actions Cédées restantes, selon le cas, qui n'ont pas été préemptées, à un tiers. Le Cédant ne sera autorisé à transférer à un tiers que les Actions Cédées pour lesquelles aucun droit de préemption n'a été exercé et ceci pour autant que (i) ce transfert soit effectué dans les termes et conditions prévus dans la Notification ou à un prix déterminé par un expert indépendant tel que prévu dans les présents Statuts et (ii) ce transfert soit approuvé par le Gérant. Afin d'éviter tout doute, le Gérant aura le droit d'approuver le transfert à un tiers d'Actions de Classe B, que les droits de préemption aient été exercés ou non.»

12. Modification du dixième paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Si le Gérant n'approuve pas le transfert des Actions Cédées à un tiers, la Société devra, dans un délai de trente jours ouvrables, racheter les actions concernées dont le transfert n'a pas été approuvé sur la base de la valeur de l'actif net de la Société ou sur toute autre base qui serait convenue entre les Actionnaires. Alternativement, le Gérant pourra désigner un tiers aux fins d'acquiescer les actions concernées au prix mentionné ci-avant.»

13. Modification de la première phrase du troisième paragraphe de l'Article 32 des statuts de la Société comme suit:

«Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, les actifs nets seront distribués de la manière suivante ou tel que convenu entre les Actionnaires.»

III. Les parties comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux avis de convocation, les actionnaires étant représentés, se considérant comme ayant été valablement convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour de l'Assemblée qui a été mis à leur disposition à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de trente neuf millions neuf cent quarante huit mille six cent US Dollars (USD 39.948.600) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante deux mille US Dollars (USD 52.000) représenté par deux cent quarante sept (247) Actions de Classe A et treize (13) Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de deux cent US Dollars (USD 200) chacune, à un montant de quarante millions six cent US Dollars (USD 40.000.600) par l'émission de cent quatre-vingt neuf mille sept cent cinquante trois (189.753) Actions de Classe A et neuf mille neuf cent quatre-vingt dix (9.990) Actions de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent US Dollars (USD 200) et ayant les droits et obligations conférés à leurs classes d'actions respectives.

Troisième résolution

L'Assemblée, après avoir constaté que les actionnaires de la Société ont renoncé à leurs droits de souscription préférentielle en ce qui concerne les actions à émettre conformément à la deuxième résolution, décide d'accepter et de constater la souscription et le paiement de la valeur nominale des actions et des primes d'émissions tel que décrit dans la quatrième résolution.

Quatrième résolution

IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED, représentée tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société représenté par cent quatre-vingt neuf mille sept cent cinquante trois (189.753) Actions de Classe A et neuf mille neuf cent quatre-vingt dix (9.990) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de deux cent US Dollars (USD 200) et libère entièrement le prix de souscription de ces actions par l'apport en nature de tous ses actifs et passifs (l'«Apport») tels que repris dans le bilan de IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED daté du 11 mars 2005 à la Société.

Une copie de ce bilan, après avoir été signé et paraphé par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cet apport est fait conformément à la valeur comptable des actifs et passifs de IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED et est évalué à USD 1.650.319.354.

Conformément à l'article 26-1 et à l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée, l'Apport a fait l'objet d'un rapport d'Interaudit, daté du 11 mars 2005, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun élément ne semble nous indiquer que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et de la prime d'émission devant être émises et à la solte devant être payée en contrepartie de l'apport».

Preuve du transfert des actifs et passifs de IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED de la Société a été donné au notaire.

Cet apport d'un montant de USD 1.650.319.354 sera attribué comme suit:

- 1) Un montant de USD 39.948.600 sera attribué au compte capital social de la Société; et
- 2) Un montant de USD 91.081.440 sera attribué au Compte Prime d'Emission des Actions de la Classe A et un montant de USD 1.519.279.200 sera attribué au Compte Prime d'Emission des Actions de Classe B de la Société, la différence en espèces de USD 10.114 étant versée par la Société à IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED.

Il résulte d'un certificat émis par IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED en date du 11 mars 2005 qu'aucun des actifs et passifs de IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED n'a fait l'objet d'un gage, lien, usufruit ou tout autre charge et qu'il n'existe aucun droit de constituer un gage ou un usufruit sur les Avoirs et qu'aucun des Avoirs n'est sujet à charge.

L'Assemblée décide ensuite d'accepter la souscription et le paiement décrit ci-dessus par voie d'apport en nature des actifs et passifs de IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED et attribue en conséquence les 189.753 Actions de Classe A et les 9.990 Actions de Classe B à IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante millions six cent US Dollars (USD 40.000.600) représenté par cent quatre-vingt dix mille (190.000) Actions de Classe A et dix mille trois (10.003) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de deux cent US Dollars (USD 200) chacune.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de déduire le montant de USD 3.800.000 du Compte Prime d'Emission des Actions de Classe A et le montant de USD 200.060 du Compte Prime d'Emission des Actions de Classe B et de les allouer au compte de réserve légale de la Société conformément à l'article 29 des statuts de la Société.

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée constate que le compte de réserve légale de la Société est crédité d'un montant de USD 4.000.060 représentant 10% du capital social de la Société.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Tout détenteur d'Actions de Classe B qui souhaite céder des Actions de Classe B (le «Cédant») à un non-actionnaire doit notifier la cession proposée à la Société. La notification doit indiquer le nom et l'adresse du cessionnaire proposé, le nombre d'Actions de Classe B qu'il se propose de céder (les «Actions Cédées»), le prix proposé («Prix Proposé») et l'ensemble des conditions de la Cession (la «Notification»).»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Dès réception de la Notification, le Gérant doit notifier les Actionnaires de Classe A des termes et conditions de la Cession, par lettre dans un délai de cinq jours ouvrables, et le Gérant devra y joindre une copie de la Notification reçue par les Actionnaires de Classe B (la «Lettre»).»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Les Actionnaires de Classe A auront le droit d'exercer leur droit de préemption sur les Actions Cédées endéans une période de trente jours à compter de la réception de la Lettre. Les Actionnaires de Classe A qui souhaitent exercer leur droit de préemption (les «Actionnaires Préempteurs»), devront le notifier à la Société par lettre qui devra indiquer le nombre des Actions Cédées pour lesquelles ils exercent leur droit de préemption. Le droit de préemption sera réputé avoir été exercé à la date d'envoi de la dite lettre.»

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Le Cédant devra supporter la moitié des frais de l'évaluation de l'expert et le(s) Actionnaire(s) Préempteur(s) devra(ont) supporter l'autre moitié, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils ont acheté. Si la vente n'a pu avoir lieu pour plusieurs ou toutes les actions offertes, le Cédant qui a abandonné son offre devra supporter tous les frais de l'évaluation de l'expert. Les Actionnaires Préempteurs devront supporter tous les frais de l'évaluation de l'expert s'ils renoncent à exercer leur droit de préemption.»

Onzième resolution

L'Assemblée décide de modifier le neuvième paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Sous réserve de l'accord préalable du Gérant, le Cédant peut transférer tout ou partie des Actions Cédées restantes, selon le cas, qui n'ont pas été préemptées, à un tiers. Le Cédant ne sera autorisé à transférer à un tiers que les Actions Cédées pour lesquelles aucun droit de préemption n'a été exercé pour autant que (i) ce transfert soit effectué dans les termes et conditions prévus dans la Notification ou à un prix déterminé par un expert indépendant tel que prévu dans les présents Statuts et (ii) ce transfert soit approuvé par le Gérant. Afin d'éviter tout doute, le Gérant aura le droit d'approuver le transfert à un tiers d'Actions de Classe B, que les droits de préemption aient été exercés ou non.»

Douzième resolution

L'Assemblée décide de modifier le dixième paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Si le Gérant n'approuve pas le transfert des Actions Cédées à un tiers, la Société devra, dans un délai de trente jours ouvrables, racheter les actions concernées dont le transfert n'a pas été approuvé sur la base de la valeur de l'actif net de la Société ou sur toute autre base qui serait convenue entre les Actionnaires. Alternativement, le Gérant pourra désigner un tiers aux fins d'acquérir les actions concernées au prix mentionné ci-avant.»

Treizième resolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase du troisième paragraphe de l'Article 32 des statuts de la Société comme suit:

«Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, les actifs nets seront distribués de la manière suivante ou tel que convenu entre les Actionnaires.»

Exemption

Dans la mesure où l'apport en nature implique que la Société acquiert tous les Actifs et Passifs de IXIS NA (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée à Gibraltar, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant des frais en relation avec le présent acte est estimé à approximativement neuf mille euros.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, il est prévu qu'en cas de différences entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, le mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 23CS, fol. 95, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(028255.3/211/422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

36214

SOCLE FINANCE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.070.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 22 mars 2005

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028359.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

SOCLE FINANCE TWO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 93.331.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 mars 2005

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028360.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

COLLINS & AIKMAN GIBRALTAR LIMITED, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 62.071.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 6 juin 2000

En date du 6 juin 2000, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Dennis Mahedy en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 11 mai 2004

En date du 11 mai 2004, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

* d'accepter la démission de Monsieur Ronald T. Lindsay, Monsieur Eugène A. White et Monsieur Petrus G.C. Van Toi an tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

* de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Jay Knoll, né le 17 mai 1953 au Michigan, U.S.A. demeurant 5700 Kings Mill Drive, Bloomfield Hills, Michigan, U.S.A.;

- Monsieur James Michael Stepp, né le 26 avril 1944 à West Virginia, U.S.A., demeurant au 7021 Old Diary Lane, 28211 Charlotte, North Carolina, U.S.A.;

- Monsieur Robert Alan Krause, né le 26 avril 1956 au Michigan, U.S.A., demeurant au 55288 Kingsway Drive, Shelby Township, 48316 Michigan. U.S.A.,

en tant que nouveaux administrateur de la Société avec effet immédiat.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 13 décembre 2004

En date du 13 décembre 2004, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

* d'accepter la démission de Monsieur James Michael Stepp en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 13 octobre 2004;

* d'accepter la démission de Monsieur Robert Alan Krause en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 16 décembre 2004;

* de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Bryce Marshall Koth, né le 5 juin 1963 au Michigan, U.S.A., demeurant au 22804 Alexandrine, Dearborn, Michigan 48124, U.S.A.;
- Monsieur John Anthony Galante, né le 16 décembre 1971 à New York, U.S.A., demeurant au 4643 Stoneview Drive, West Bloomfield, Michigan 48322, U.S.A.

en tant que nouveaux administrateur de la Société avec effet immédiat.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société du 28 février 2005

En date du 28 février 2005, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

* de révoquer les personnes suivantes: Madame Jenny Presser; Monsieur Samuel V. Tallman; Monsieur Michel Probst, en tant que représentants permanents de la Succursale avec effet immédiat;

* de nommer Madame Janice Allgrove, née le 7 mai 1960 à Londres, Royaume-Uni, demeurant 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau représentant permanent de la Succursale;

* de transférer l'adresse de la Succursale vers l'adresse suivante: 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

COLLINS & AIKMAN GIBRALTAR LIMITED, Succursale de Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00262. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028369.3/250/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

KALIMANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 87.472.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 août 2004

L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noël, Avocat, coopté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

KALIMANA HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028376.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

KALIMANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 87.472.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

KALIMANA HOLDING S.A.

Signature

(028368.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

SATIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.536.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029143.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

36216

UNISPORT ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 77.694.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 6 avril 2004

L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noël, Avocat, coopté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

UNISPORT ENTERPRISES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028378.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

UNISPORT ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 77.694.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

UNISPORT ENTERPRISES S.A.

Signature

(028366.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BLADE LUX HOLDING ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.732.500,-.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 96.834.

EXTRAIT

Par résolution écrite:

- en date du 21 mars 2005, les associés de la Société ont nommé Monsieur Stefan Weckermann et Dr. Wolfgang Zettel en tant que membres du Conseil de Gérance de la Société à partir du 21 mars 2005 pour une durée indéterminée,
- en date du 21 mars 2005, le Conseil de Gérance de la Société a désigné Monsieur Stefan Weckermann en tant que Président du Conseil de Gérance de la Société à partir du 21 mars 2005,

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Stefan Weckermann, né le 17 octobre 1966 à Sorengo, en Suisse, gérant, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,	Membre du Conseil Président
Johannes Huth, né le 27 mai 1960 à Heidelberg en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co. LTD., Stirling Square, 7 Carlton Gardens. London SW1Y 5AD. UK,	Membre du Conseil
Reinhard Gorenflos, né le 30 juillet 1961 à Bangkok en Thaïlande, gérant, avec adresse professionnelle à c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co. LTD., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD,	Membre du Conseil
Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.	Membre du Conseil

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLADE LUX HOLDING ONE, S.à r.l.

R. Gorenflos

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028385.3/260/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

36217

THEIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 87.140.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 juillet 2004

L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noël, Avocat, coopté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

THEIF S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028380.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

THEIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 87.140.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

THEIF S.A.

Signature

(028364.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

OCEANE RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 96.891.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société OCEANE RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(028402.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

OCEANE RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 96.891.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 mars 2005

L'Assemblée du 8 mars 2005 décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

- Monsieur Jean-Louis Thebault,
- Monsieur Yvon Colleu,
- Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale du 8 mars 2005 renomme également ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2005.

Pour la société OCEANE RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 8 mars 2005

Le Conseil élit à l'unanimité Monsieur Jean-Louis Thebault, Président du Conseil d'Administration.

Pour la société OCEANE RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028399.3/682/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

MER BLEUE CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 49.776.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 30 avril 1998 que:

Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Gustavo Strassener, capitaine, demeurant à Eselborn, en sa qualité d'administrateur.

Son mandat a pris fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028420.3/2329/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

SatBirds FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.758.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 mars 2005 que les nouveaux gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat pour une période indéterminée:

- Monsieur Philippe Audouin, «Chief Financial Officer», né le 3 avril 1957 à Paris, France, demeurant 4, rue Pierre Cherest, 92000 Neuilly-sur-Seine, France;

- Monsieur Claude Ehlinger, Directeur Financier, né le 31 octobre 1962 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant 17, rue Parent de Rosan, 75000 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour la société

P. Kotoula

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028435.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

RESSOURCES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 27.078.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

Au lieu de:

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005 / N° L050016465.4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

(028448.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

FONDATION EUROPE LIBERTE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Le siège de la société 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 1^{er} avril 2005.
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l. démissionne de son mandat avec effet au 1^{er} avril 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028454.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

WESTAM COMPASS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 67.580.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 4 mars 2005

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé:

- L'élection de Mme Marian Van-Lexmond, M. Philippe Farhi, M. Christophe Preney en tant qu'administrateurs.
 - Le renouvellement des mandats de M. Jaime Gil-Delgado, M. Mohammed Bhatti, M. Luke Nunneley, M. Christoph Dahm, M. Roland Wigger et M. Massimoluca Mattioli en tant qu'administrateurs.
 - Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises.
- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi élus viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour WESTAM COMPASS FUND SICAV

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028461.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

**ROLINVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. ROLINVEST HOLDING S.A.).**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 74.081.

In the year two thousand five, on the fourth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of ROLINVEST HOLDING S.A., a «société anonyme» which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 10 January 2000, published in the Mémorial C, number 329 of 6 May 2000,

which is registered in the Luxembourg Company Register under section B number 74.081 and which has its registered office at 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the Company's incorporation.

The Meeting is declared opened in the chair by Mr. Marc Lacombe, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs. Angela Narolles, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Catherine Daine, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the Meeting is the following:

1. To amend the company's name from its current name of ROLINVEST HOLDING S.A. to ROLINVEST S.A. and thus article 1 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's name.

2. To amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières Soparfi, to amend the Company's corporate object and thus article 4 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and to resolve that article 4 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

Art. 4. «The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) are present or represented at the Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this Meeting.

After deliberation, the Meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend the Company's corporate name from its current name of ROLINVEST HOLDING S.A. to ROLINVEST S.A. and thus article one (1) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's name. Art. one (1) of the Company's articles of incorporation will henceforth have the following wording:

Art. 1. «There exists a joint stock company «société anonyme» under the name of ROLINVEST S.A.»

Second resolution

The Meeting resolves to amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières Soparfi and to amend the Company's corporate object and thus article four (4) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and further resolves that article four (4) of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

Art. 4. «The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières.»

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre mars.

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société ROLINVEST HOLDING S.A., une société anonyme, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 10 janvier 2000, publié au Mémorial C, numéro 329 du 6 mai 2000,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 74.081 et ayant son siège social au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de l'acte de constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angela Narolles, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Daine, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle ROLINVEST HOLDING S.A. en ROLINVEST S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article 1^{er} des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

2. Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières Soparfi, ce qui induit la modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varientur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle ROLINVEST HOLDING S.A. en ROLINVEST S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article un (1) des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

L'article un (1) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de ROLINVEST S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières Soparfi, ce qui induit la modification de l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lacombe, A. Narolles, C. Daine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2005, vol. 891, fol. 80, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028144.3/239/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

**ROLINVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. ROLINVEST HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028146.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

SOCIETE COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 74.151.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 mars 2005

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Milan Kratka, senior trader, 1446 Haase Avenue, Westchester IL 60154, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Derek Ruxton, barrister-at-law, 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;
- Monsieur Patrick Meunier, director of companies, 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028462.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

BRE/EUROPE 2 FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.376.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.375,

here represented by Mrs Bénédicte Kurth, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 December 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of BRE/EUROPE 2 FINANCE, S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 30 June 2003 registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 94.376.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to limit the number of partners of the Company to a maximum of thirty (30) and to prohibit the entry into the Company's share capital by subscription or purchase of shares to individuals.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the sole partner resolved to introduce a new article 20 in the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) partners. At no time shall an individual be allowed to become a partner of the Company.»

All subsequent articles of the Company's articles of incorporation shall be renumbered accordingly.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.375,

ici représentée par Mme Bénédicte Kurth, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée BRE/EUROPE 2 FINANCE, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.376.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de plafonner le nombre d'associés de la Société à un nombre maximum de trente (30) et d'interdire l'entrée de personnes physiques, tant par souscription que par acquisition de parts sociales, dans le capital de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique a décidé d'insérer un nouvel article 20 dans les statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société». Tous les articles suivants des statuts de la Société devront être numérotés en conséquence.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 41, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

J. Elvinger.

(028286.2/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

ICG MEZZANINE FUND 2003 LUXCO No 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 95.550.

Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique en date du 24 mars 2005

Il a été décidé:

- D'accepter la démission de Mme Rita Goujon ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, de sa fonction de gérant de la société.

- De nommer aux fonctions de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Daniel Adam, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour ICG MEZZANINE FUND 2003 LUXCO No 3, S.à r.l.

D. Marliani

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028471.3/1005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

FINATRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.234.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 février 2005, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

* La démission de Jean-Philippe Fontaine en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. David Z. Solomon, administrateur de sociétés, demeurant 5, impasse des Carrières; MC 98000 Monaco, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

* Jacqueline Cazes, administrateur de sociétés, demeurant 8, allée Michel Bruns; F-77850 Héricy, administrateur-dé-légué;

* Marcus T. Mussa administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 27, boulevard Albert I^{er}; MC - 98000 Monaco;

* David Z. Solomon, administrateur de sociétés, demeurant 5, impasse des Carrières; MC 98000 Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINATRA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028476.3/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

DIAMANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 47.422.

EXTRAIT

Il résulte de cinq courriers envoyés à la société DIAMANT HOLDING S.A. en date du 4 avril 2005 que:

- le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société DIAMANT HOLDING S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat;

- Mademoiselle Cindy Reiners, Monsieur Guy Ludovissy et Monsieur François Manti ont démissionnés en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;

- FIDUCIAIRE PREMIER S.A. a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Par mandat

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028499.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

36225

AXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.136.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 février 2005

Résolution

L'assemblée ratifie les cooptations de MM. Luca Lazzati, Dominique Audia et Luca Checchinato décidée par le conseil d'administration en ses réunions du 18 juillet 2003, 14 juillet 2004 et 19 juillet 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028490.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

HOTTINGER FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 82.359.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 6 octobre 2003, que:
- L'Assemblée nomme Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Pascal Wagner, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Adolphe, L-4709 Pétange. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028551.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

CAMCA ASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.149.

En date du 25 avril 1997, le conseil d'administration de la Société a décidé de procéder à la nomination de Monsieur Martial de Calbiac, demeurant au 9, rue Emile Verhaeren, L-2666 Luxembourg, en qualité de Directeur Agréé à la gestion journalière de la Société à compter de 5 mai 1997 conformément à l'article 9 des statuts de la société, pour une durée indéterminée.

Le Directeur Agréé assure la gestion journalière de la Société. Dans ce cadre, il est responsable de la Direction de la Société devant son Conseil d'Administration et a un devoir régulier d'information à l'égard de l'Administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028575.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

LASALLE INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.037.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

S. Duval

Manager

(028500.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

LASALLE INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.037.

Le bilan au 31 décembre 2001, a été enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

S. Duval

Manager

(028501.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

LASALLE INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.037.

Le bilan au 31 décembre 2002, a été enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

S. Duval

Manager

(028503.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

PEGASUS MANAGEMENT HOLDINGS, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 64.001.

L'an deux mille cinq, le deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial des actionnaires de la société en commandite par actions PEGASUS MANAGEMENT HOLDINGS, (anciennement InHealth GROUP S.A.), ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

en vertu de diverses procurations sous seing privé, lesquelles procurations sont restées annexées à un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2004, numéro 12 105 de son répertoire.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la Société PEGASUS MANAGEMENT HOLDINGS a été constituée suivant un acte notarié le 26 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 484 du 1^{er} juillet 1998;

- Qu'une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2004, volume 889, folio 35, case 4, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1186 du 22 novembre 2004, a décidé entre autre une transformation de la forme juridique de la Société et une refonte complète des statuts;

- Que par suite d'une erreur matérielle, consistant dans l'indication erronée à l'article huit des mots «shareholder» et «actionnaire» au lieu de «share» et «action», il y a lieu à modifier le premier alinéa dudit article dans les versions anglaise et française comme suit:

Version anglaise:

Art. 8 (first paragraph). «Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings convened or held in accordance with article 19.»

Version française:

Art. 8 (premier alinéa). «Toute action donne droit à une voix dans les assemblées générales convoquées ou tenues dans le respect de l'article 19.»

- Que toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 29 octobre 2004, demeureront inchangées.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2005, vol. 891, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028158.3/239/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

PEGASUS MANAGEMENT HOLDINGS, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 64.001.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028159.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

CARRIERES FEIDT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs.

R. C. Luxembourg B 11.760.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004

L'assemblée générale regrette le décès de son Président, administrateur du conseil d'administration, Monsieur Emile Feidt. L'assemblée générale décide de pourvoir en remplacement de l'administrateur décédé et nomme administrateur Monsieur Jeff Feidt, demeurant à L-7227 Béréldange, 41, rue de la Forêt, pouvoir de signature A. Son mandat expire lors de l'assemblée générale de 2007.

L'assemblée générale nomme président du conseil d'administration Monsieur Alphonse Feidt, industriel, demeurant à L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs, pouvoir de signature B.

L'assemblée générale décide de nommer réviseur d'entreprise pour l'exercice 2004 DELOITTE ET TOUCHE S.A., Strassen.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour extrait conforme
CARRIERES FEIDT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028506.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

EAGLE-SPIRIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 30.295.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

C. Wassenich
Avocat

(029161.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PREMIER I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.919.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire lors de sa tenue le 15 février 2005 que Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 15 février 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte également que TMF CORPORATE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat au 15 février 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Nick Martin. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028557.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

FABS LUXEMBOURG II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.529.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 10 décembre 2004 que Monsieur Marc Chong Kan, administrateur de sociétés, a été coopté administrateur de la société avec effet au 10 décembre 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Nick Martin. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028563.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

CONTINENTAL LEASING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2419 Luxemburg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
H. R. Luxemburg B 16.733.

Auszug Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 15. März 2005

Die Generalversammlung nimmt die Rücktrittserklärung des Aufsichtskommissars Dieter Niederhausen an.

Die Aktionäre beschließen die Ernennung von SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH SRE S.A., 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, zum neuen Aufsichtskommissar. Der neue Aufsichtskommissar wird das Mandat seines Vorgängers fortführen bis zur Generalversammlung von 2007. Er wird auch die Bilanzen zum 31. Dezember 2002, zum 31. Dezember 2003 und zum 31. Dezember 2004 prüfen und sein Bericht erstellen.

Die Generalversammlung nimmt die Rücktrittserklärung der Verwaltungsratsmitgliedes Astrid Hicking an.

Die Aktionäre beschließen die Ernennung von Herrn Daniel Reding, expert-comptable, 36, route de Longwy L-8080 Bertrange, zum neuen Verwaltungsratsmitglied. Er wird das Mandat seines Vorgängers fortführen bis zur Generalversammlung von 2007.

Beglaubigte Kopie

Unterschrift / Unterschrift

Verwalter / Verwalter

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028640.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

STAR IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegeartchen.
R. C. Luxembourg B 42.520.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(028602.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

STAR IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegeartchen.
R. C. Luxembourg B 42.520.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(028603.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

STAR IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegeartchen.
R. C. Luxembourg B 42.520.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(028604.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

STAR IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegeartchen.
R. C. Luxembourg B 42.520.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(028605.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

STAR IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegeartchen.
R. C. Luxembourg B 42.520.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(028600.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

CHENONCEAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.571.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029142.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

L'ESTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.
R. C. Luxembourg B 72.131.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(028613.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

L'ESTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.
R. C. Luxembourg B 72.131.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(028611.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

L'ESTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.
R. C. Luxembourg B 72.131.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(028610.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

L'ESTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.
R. C. Luxembourg B 72.131.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(028609.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

L'ESTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.
R. C. Luxembourg B 72.131.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(028607.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

CHEYENNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.505.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029141.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

HERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.149.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 octobre 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs ainsi que de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 30 juin 2005.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028586.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

MATIVAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.286.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 mars 2005 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette Assemblée.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A.

et du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre Schill,

pour un terme venant à échéance l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028588.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

KI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.250.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

R. Meister / Y. Cacclin

Gérant / Gérant

(028687.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

**SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 19.905.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 1^{er} mars 2005

Conseil d'administration:

L'Assemblée Générale révoque, avec effet immédiat, de leurs fonctions d'administrateurs Messieurs Jacques Schröder et René Faltz.

L'Assemblée Générale nomme, avec effet immédiat, nouvel administrateur de la société:

- Monsieur Raymond Streicher, pensionné, demeurant 50, op der Haard L-4790 Bettange-sur-Mess;

- Madame Raymonde Weber, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon, nouvel administrateur de la société.

A l'issue de cette Assemblée le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés;
- Monsieur Raymond Streicher, pensionné;
- Madame Raymonde Weber, employée privée.

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat, du commissaire aux comptes, Monsieur Raymond Streicher.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI LUXEMBOURG, S.à r.l., société ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon, comme commissaire aux comptes.

Siège social:

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société au 84, route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

N. Hansen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028692.3/1218/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

PaInvest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 92.612.

—
Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 10 mars 2005, Monsieur Joost Tulkens, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et Monsieur Bart Zech, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, ont été nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., gérant démissionnaire.

A cette même date l'Associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028638.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

REALEST FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.601.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 7 février 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société WOOD APPLETON OLIVER & CO S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. au poste de Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de six ans avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028647.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

SURIDAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.290.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 30 mars 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle que:

* Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- M. Paul Mousel, né le 15 octobre 1953 à Luxembourg, licencié en droit, demeurant à Luxembourg;
- M. Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Dupont, né le 8 janvier 1961 à Luxembourg, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

* La personne suivante est nommée Commissaire aux comptes:

- M. Claude Kremer né le 27 juillet 1956 à Luxembourg, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

* Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour SURIDAM HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028702.3/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

ATHEM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 107.008.

STATUTES

In the year two thousand five, on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EMPOINT, S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, hereby represented by Mrs. Florence Georges, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 16, 2005 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ATHEM INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of Managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the Board of Managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General Provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Wherefore, EMPOINT, S.à r.l., previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three.
2. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:
 - John G.H. Dercksen, company director, born on December 12, 1962 in Zevenaar, (the Netherlands), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Theodorus Johannes van den Berghe, company director, born on February 9, 1965 in Velsen (the Netherlands), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Philippe Leclercq, chartered accountant, born on May 18, 1968 in Liège (Belgium), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
3. The registered office of the Company is set at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EMPOINT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur,

ici représenté par Mme Florence Georges, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2005 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège Social - Objet Social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ATHEM INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition Générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

EMPOINT, S.à r.l., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - John G.H. Dercksen, gérant de société, né le 12 décembre 1962, à Zevenaar, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Theodorus Johannes van den Berghe, gérant de société, né le 9 février 1965, à Velsen, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Philippe Leclercq, expert-comptable, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
3. Le siège social de la Société est établi à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Georges, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 60, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(028589.3/211/409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

FINANCIERE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 49.291.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société VECTAR INVESMENTES LTD, ayant son siège social à 4 Warren Mews, W1T6AW London United Kingdom,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à London, le 12 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme FINANCIERE DE SECURITE S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg N° B 49 291, fut constituée par acte de Maître Marc Elter, en date du 18 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 76 du 24 février 1995.

- La société a actuellement un capital de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société FINANCIERE DE SECURITE S.A.

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004, sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes, les comptes au 31 décembre 2004.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société FINANCIERE DE SECURITE S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société FINANCIERE DE SECURITE S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné.

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes.

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société FINANCIERE DE SECURITE S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 23CS, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(028306.3/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.